Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 085-258502962-20230627-D095B_COS270623-DE

Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

D095-COS270623

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Pierrick ADRIEN, Yoann GRALL, Thierry RICHARDEAU, François PETIT, Evelyne CHAUVEL, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Arnaud PRAILE, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD

Excusé représenté : Xavier BERNARD représenté par Agnès ANTOINE, Thierry GANACHAUD représenté par Pascal THIBAULT, Patrice PAGEAUD représenté par Gabrielle CHARRIAUD, Jean-François PEROCHEAU représenté par Bernard GAUVRIT, Freddy BERNARD représenté par Michel CHADENEAU, Anne BOISTEAU-PAYREN représentée par Yvonnick BOLTEAU, Véronique BESSE représentée Gérard GALLARD, Christian GUENION représenté par Jean-Yves BRICARD, Jacques GAUTIER représenté Jacky MARCHETEAU

Excusés ayant donné pouvoir : Miguel CHARRIER pouvoir à Damien GRASSET, Nicole BOULINEAU pouvoir à Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET pouvoir à Anne AUBIN-SICARD, Alain BLANCHARD ayant donné pouvoir à Philippe RUCHAUD, Loïc PERON ayant donné pouvoir à Noël VERDON, Joël MONVOISIN ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Yannick SOULARD ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MALLARD, Jean-Louis LAUNAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD,

Excusés : Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de CALLAC, Pascal MORINEAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, David BELY, Cécile DREURE, Bruno NOURY, Mauricette MAUREL, Loïc CHUSSEAU, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anthony BONNET, Claude DURAND, Anne BIZON, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU

Date de convocation : 15 juin 2023
Membres en exercice : 62
Présents : 34
Votants : 42

Actualisation de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°16 – ISDND SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n° D150-COS151220 du 15 décembre 2020 instaurant l'autorisation de programme pour l'aménagement des alvéoles CB9 à 10, ainsi que la réhabilitation des alvéoles CB5 à CB 8 de l'ISDND implantée sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D113-COS060721 du 6 juillet 2021 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D150-COS261021 du 26 octobre 2021 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D203-COS141221 du 14 décembre 2021 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D049-COS220322 du 22 mars 2022 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D092-COS280622 du 28 juin 2022 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D178-COS131222 du 13 décembre 2022 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D047-COS280323 du 28 mars 2023 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 085-258502962-20230627-D095B_COS270623-DE

Considérant que l'autorisation de programme constitue une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiement liés à une opération de travaux. Cette autorisation permet de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice, et évite d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés,

Considérant que le Plan régional de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de plusieurs installations de stockage des déchets (ISDND) pour le traitement des déchets,

Considérant le caractère pluriannuel des travaux liés à l'activité d'enfouissement,

Considérant l'autorisation de programme n°16 portant sur l'aménagement des alvéoles CB9 à 10, ainsi que la réhabilitation des alvéoles CB5 à CB8 de l'ISDND implantée sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron ;

Considérant que le programme d'ensemble d'aménagement des alvéoles a été modifié et que dans ce cadre la réalisation du casier CB9 est décalé et remplacée par les CB 12 et 14,

Considérant la nécessité de mettre à jour les montants d'AP/CP au vu de l'exécution budgétaire sur l'exercice 2022 et des prévisions pour les exercices 2023 et suivants compte tenu notamment de la mise à jour des évaluations de travaux et de l'anticipation de la réalisation de la digue autour des alvéoles CB 9 à CB14,

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose de renommer et d'actualiser l'autorisation de programme n°16 de la façon suivante :

Objet : Aménagement des alvéoles CB10 CB12 et CB14 et réhabilitation des alvéoles CB5 CB6 CB7 et CB8

Modifications antérieures : + 713 240.00 €
Modification proposée : + 745 000.00 €

	Initial	Actualisé
Montant AP	2 054 000,00 €	3 512 240,00 €

Crédits de paiements			% du programme
Consommés	*2020*	*11 239,99 €*	*0,32%*
Consommés	*2021*	*214 494,32 €*	*6,11%*
Consommés	*2022*	*241 911,36 €*	*6,89%*
Total Consommé		**467 645,67 €**	**13,31%**
Crédits inscrits 2023		**2 809 000,00 €**	**79,98%**
Crédits inscrits 2024		**235 594,33 €**	**6,71%**
Solde crédit 2025 et suivantes		**- €**	**0,00%**
Total	**Programme**	**3 512 240,00 €**	**100,00%**

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 085-258502962-20230627-D095B_COS270623-DE

Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposé par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Anne AUBIN-SICARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).